Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_1B-DE

Département de la Vendée

COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 14 De pouvoirs : 5 De votants : 19 Convocation du : 12/07/2024	**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.**
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	**Étaient présents :** M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Dominique BESSON Mme Aurélie BATTAIS. **Absents excusés :** M. Jean-Charles GRANGER, M. Joël PERROCHEAU, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Laurent POUPLIN **Pouvoirs donnés :** M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Noémie SOULARD à Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Coralie LECOINTRE à M. Ludovic CHETENANNEAU, M. Laurent POUPLIN à Mme Isabelle PAJOT.

OBJET : EXTENSION DE LA BIBLIOTHÈQUE_APPROBATION AVANT-PROJET DÉFINITIF

DÉLIBÉRATION N° D_2024_05_01

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif des travaux relatif à l'extension de la bibliothèque au conseil municipal.

À cet effet, la maître d'œuvre a fait parvenir le montant des travaux qui s'élève à 239 700€ HT soit un dépassement de 19,85% par rapport à l'estimation prévisionnelle approuvée en 2023.

Ces dépassements sont notamment liés à des prescriptions techniques supplémentaires nécessaires à la reprise des enduits bâtisse extérieure.

Le conseil municipal :

Après avoir entendu le projet technique et financier qui s'élève à un montant total de 239 700 euros HT intégrant les coûts de construction du nouveau bâtiment et de certaines reprises sur l'existant.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de réaliser les travaux d'extension de la bibliothèque municipale pour un montant total de 239 700 euros HT,
- **APPROUVE** l'avant-projet définitif proposé par le maître d'œuvre SARL 7MOe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire notamment en matière d'urbanisme (autorisations d'urbanisme nécessaires à la bonne réalisation de ce projet),

Le Maire,

MAIRIE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS VENDÉE

Patrice PAGEAUD

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_1B-DE

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.07.2024

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_02-DE

Département de la Vendée

COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 14 De pouvoirs : 5 De votants : 19 Convocation du : 12/07/2024	**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.**
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Dominique BESSON Mme Aurélie BATTAIS. Absents excusés : M. Jean-Charles GRANGER, M. Joël PERROCHEAU, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Laurent POUPLIN Pouvoirs donnés : M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Noémie SOULARD à Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Coralie LECOINTRE à M. Ludovic CHETENANNEAU, M. Laurent POUPLIN à Mme Isabelle PAJOT.

OBJET : BUDGET ANNEXE LA BARRE 2 : CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE SYDEV EFFACEMENT ET EXTENSION DE RÉSEAUX

DÉLIBÉRATION N° D_2024_05_02

Monsieur le Maire précise que le SyDEV a fait parvenir une convention technique et financière relative à la réalisation de travaux d'effacements et d'extension du secteur de La Barre.

Le montant des travaux s'élève à 150 656€ HT et la participation communale à 119 895€.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la réalisation des travaux d'effacement et d'extension de réseaux du secteur de La Barre,
- **APPROUVE** les termes techniques et financiers de la convention à intervenir entre le SyDEV et la commune,
- **PRECISE** que le montant des travaux s'élève à 150 656€ HT et la participation communale à 119 895€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents à intervenir.

Le Maire,

Patrice PAGEAUD

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.07.2024

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_03-DE

Département de la Vendée

COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 14 De pouvoirs : 5 De votants : 19 Convocation du : 12/07/2024	**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.**
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Dominique BESSON Mme Aurélie BATTAIS. Absents excusés : M. Jean-Charles GRANGER, M. Joël PERROCHEAU, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Laurent POUPLIN Pouvoirs donnés : M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Noémie SOULARD à Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Coralie LECOINTRE à M. Ludovic CHETENANNEAU, M. Laurent POUPLIN à Mme Isabelle PAJOT.

OBJET : BUDGET ANNEXE LA PARC_CONVENTION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE SYDEV - ÉCLAIRAGE PUBLIC

DÉLIBÉRATION N° D_2024_05_03

Monsieur le Maire précise que le SyDEV a fait parvenir une convention technique et financière relative à la réalisation des travaux d'éclairage public du Lotissement du Parc.

Le montant des travaux et de participation communale s'élève à 35 061€.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour la réalisation des travaux d'éclairage public du Lotissement du Parc.
- **APPROUVE** les termes techniques et financiers de la convention à intervenir entre le SyDEV et la commune,
- **PRECISE** que le montant des travaux et de participation communale s'élève à 35 061€.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents à intervenir.

Le Maire,

Patrice PAGEAUD

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.07.2024

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_04-DE

Département de la Vendée

COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 14 De pouvoirs : 5 De votants : 19 Convocation du : 12/07/2024	**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.**
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	**Étaient présents :** M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Dominique BESSON Mme Aurélie BATTAIS. **Absents excusés :** M. Jean-Charles GRANGER, M. Joël PERROCHEAU, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Laurent POUPLIN **Pouvoirs donnés :** M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Noémie SOULARD à Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Coralie LECOINTRE à M. Ludovic CHETENANNEAU, M. Laurent POUPLIN à Mme Isabelle PAJOT.

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIRIE_ LOTISSEMENT LE CLOS DES ÉGLANTIERS

DÉLIBÉRATION N° D_2024_05_04

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la municipalité a délibéré favorablement, lors de sa séance en date du 26 juin 2024, pour le transfert des équipements communs du lotissement privé « le clos des églantiers ».

Il convient désormais de donner un nom à l'unique voie de ce lotissement. Il est proposé de l'intituler « impasse des peupliers ».

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour nommer « impasse des peupliers » l'unique rue du lotissement « les clos des églantiers »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

Le Maire,

Patrice PAGEAUD

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.07.2024

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_05-DE

Département de la Vendée

COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 14 De pouvoirs : 5 De votants : 19 Convocation du : 12/07/2024	**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.**
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Dominique BESSON Mme Aurélie BATTAIS. Absents excusés : M. Jean-Charles GRANGER, M. Joël PERROCHEAU, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Laurent POUPLIN Pouvoirs donnés : M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Noémie SOULARD à Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Coralie LECOINTRE à M. Ludovic CHETENANNEAU, M. Laurent POUPLIN à Mme Isabelle PAJOT.

OBJET : EXTENSION BIBLIOTHÈQUE AVENANT AU MARCHÉ DE MOE

DÉLIBÉRATION N° D_2024_05_05

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat de maîtrise d'œuvre avait été formulé en 2023 sur la base de 200k€ de travaux auprès de l'entreprise SARL 7MOe.

Le montant prévisionnel du marché sera supérieur (environ 240k€ HT) avec des demandes complémentaires formulées par le maître d'ouvrage comme précisé auparavant à l'occasion de l'approbation de l'avant-projet définitif.

Les demandes complémentaires auront également des incidences sur la durée des travaux et donc de la mission de la MOe.

Ainsi, il est proposé un avenant d'un montant de 1 460€ HT. Pour rappel, le marché de base était à 10 800€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'avenant n'1 au contrat de maîtrise d'œuvre présenté par la SARL 7MOe d'un montant de 1 460€ HT portant le montant total de celui-ci à 12 260 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir

Le Maire,

Patrice PAGEAUD

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.07.2024

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_06-DE

Département de la Vendée

COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 14 De pouvoirs : 5 De votants : 19 Convocation du : 12/07/2024	**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.**
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	**Étaient présents :** M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Dominique BESSON Mme Aurélie BATTAIS. **Absents excusés :** M. Jean-Charles GRANGER, M. Joël PERROCHEAU, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Laurent POUPLIN **Pouvoirs donnés :** M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Noémie SOULARD à Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Coralie LECOINTRE à M. Ludovic CHETENANNEAU, M. Laurent POUPLIN à Mme Isabelle PAJOT.

OBJET : EXTENSION BIBLIOTHÈQUE_SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL VOLET BÂTIMENT

DÉLIBÉRATION N° D_2024_05_06

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que le projet d'extension de la bibliothèque est éligible à des financements auprès du Conseil Départemental compétent en matière de développement de la lecture publique.

Dans le cadre du programme « aide aux bibliothèques de proximité », le Conseil Départemental intervient sur 3 volets :

- le volet bâtiment avec un taux d'intervention de 20% et une éventuelle bonification de 10% du montant de subvention,

- le volet Mobilier avec un taux d'intervention de 20%,

- le volet Informatique avec un taux d'intervention de 30% - cette aide sera sollicitée par la Communauté de Communes du Pays des Achards, compétente en la matière.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide relative au volet bâtiment qui doit être transmise au stade de l'approbation avant-projet définitif.

Concernant le volet « mobilier », l'équipe de bénévoles et la municipalité présenteront à la rentrée les besoins nécessaires. La sollicitation du financement du Département à ce sujet interviendra donc lors d'une prochaine séance.

Monsieur le Maire présente en résumé les dépenses éligibles au programme : les études préalables, l'ingénierie et les travaux à intervenir.

Concernant la bonification les critères pris en compte pour son acceptation sont :

- la rédaction d'un Schéma d'accessibilité
- l'augmentation sensible des horaires d'ouverture
- l'élaboration d'un plan de formation
- la mise en place de nouveaux supports (musique, cinéma, jeux, innovation numérique)

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_06-DE

Monsieur la Maire présente les différentes dépenses éligibles du projet comme suit :

Poste de dépenses	Montant HT
INGENIERIE ET ETUDES	30 221,00€
TRAVAUX	239 400,00€
REVISIONS ET IMPREVUS	15 000,00€
TOTAL	284 621,00€

Le plan de financement s'établit ainsi :

Dépenses	Montant HT	Financement	Montant
INGENIERIE	30 221,00€	CD 85 (20%)	56 924,20€
TRAVAUX	239 400,00€	Boni CD85 (10%)	5 692,42€
REVISIONS ET IMPREVUS	15 000,00€	Autofinancement	222 004,38€
	284 621,00€	Total	284 621,00€

Vu le souhait de la municipalité de créer une extension de la bibliothèque afin de mieux correspondre aux besoins nécessaires à cette activité notamment en terme d'accueil et ainsi favoriser le développement culturel,

Vu l'approbation de l'avant-projet définitif présenté par la SARL 7MOe en date du 18 juillet 2024,

Vu l'éligibilité de ce projet au programme du Conseil Départemental de la Vendée « aide aux bibliothèques de proximité »,

Vu les éléments constitutifs du dossier et notamment la réponse aux critères d'obtention d'une bonification

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **SOLLICITE** auprès du Conseil Départemental une subvention d'un montant de 62 616,62€ correspondant à 22% du coût total des travaux de réalisation du projet d'extension de la bibliothèque municipale.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir dans le cadre de cette sollicitation.

MAIRIE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS VENDÉE
Le Maire
Patrice PAGEAUD

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.07.2024

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_07-DE

Département de la Vendée

COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 14 De pouvoirs : 5 De votants : 19 Convocation du : 12/07/2024	**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.**
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	**Étaient présents :** M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Dominique BESSON Mme Aurélie BATTAIS. **Absents excusés :** M. Jean-Charles GRANGER, M. Joël PERROCHEAU, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Laurent POUPLIN **Pouvoirs donnés :** M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Noémie SOULARD à Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Coralie LECOINTRE à M. Ludovic CHETENANNEAU, M. Laurent POUPLIN à Mme Isabelle PAJOT.

OBJET : CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION_VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

DÉLIBÉRATION N° D_2024_05_07

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'une nouvelle association a été récemment créée sur la commune : « les loups bikers », association de motards.

Dans le cadre de la création d'une nouvelle association communale dont les valeurs correspondant aux objectifs de développement de l'offre de loisirs, à dimension sociale ou culturelle, la commune verse une subvention de 150€.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **ACCEPTE de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 150€ à l'association « loups bikers »,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.**

MAIRIE DE SAINTE FLAIVE DES LOUPS * VENDÉE *
Le Maire
Patrice PAGEAUD

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.07.2024

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_08-DE

Département de la Vendée

COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 14 De pouvoirs : 5 De votants : 19 Convocation du : 12/07/2024	**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.**
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Dominique BESSON Mme Aurélie BATTAIS. Absents excusés : M. Jean-Charles GRANGER, M. Joël PERROCHEAU, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Laurent POUPLIN Pouvoirs donnés : M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Noémie SOULARD à Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Coralie LECOINTRE à M. Ludovic CHETENANNEAU, M. Laurent POUPLIN à Mme Isabelle PAJOT.

OBJET : Subvention auprès de l'amicale des sapeurs-pompiers de Nieul

DÉLIBÉRATION N° D_2024_05_08

Lors du bureau communautaire en date du 3 juillet, il a été décidé à l'unanimité que la subvention versée annuellement par la Communauté de Communes auprès de l'amicale des sapeurs-pompiers de Nieul soit désormais à la charge de chacune des communes. En effet, ce versement n'entre pas dans le champ de compétence de la Communauté de Communes.

Pour l'année 2024, l'association a initialement sollicité une subvention de :

- 500€ auprès des communes extérieures au territoire (Grosbreuil, La Boissière…),
- 500€ auprès de la CCPA pour ces 3 communes membres concernées par l'action des sapeurs-pompiers de Nieul (Sainte-Flaive, Nieul et Girouard).

Monsieur le Maire propose que la somme de 500€ soit versée par les 3 communes à partir d'une clé de répartition liée uniquement à la démographie de chaque commune, base Insee 01.01.2024 comme suit :

COMMUNE	POPULATION LEGALE 2021 AU 01.01.2024	MONTANT DE SUBVENTION
NIEUL-LE-DOLENT	2 570	205,24 €
SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS	2 547	203,40 €
GIROUARD	1 144	91,36 €
	6 261	

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_08-DE

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **APPROUVE** les modalités de répartition du versement d'une subvention annuelle auprès de l'amicale des sapeurs-pompiers de Nieul au titre de l'année 2024,
- **PRECISE** que ce montant s'élève à 203,40€ pour la commune de Sainte-Flaive-des-Loups,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir permettant de procéder au versement de la subvention votée.

Le Maire,

Patrice PAGEAUD

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.07.2024

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_09-DE

Département de la Vendée

COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 14 De pouvoirs : 5 De votants : 19 Convocation du : 12/07/2024	**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.**
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Dominique BESSON Mme Aurélie BATTAIS. Absents excusés : M. Jean-Charles GRANGER, M. Joël PERROCHEAU, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Laurent POUPLIN Pouvoirs donnés : M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Noémie SOULARD à Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Coralie LECOINTRE à M. Ludovic CHETENANNEAU, M. Laurent POUPLIN à Mme Isabelle PAJOT.

OBJET : SENTIERS DE RANDONNÉE_AVIS POUR MISE À JOUR DES SENTIERS DE LA FORET DE LA LIERE ET DES MARES

DÉLIBÉRATION N° D_2024_05_09

Monsieur Dominique BESSON présente à l'assemblée les principales modifications escomptées sur les 2 sentiers arpentant le boisements communaux et intercommunaux de la forêt de Sainte-Flaive-des-Loups. Certains tronçons sont par ailleurs inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R).

La mise à jour a pour intérêts principaux :

- d'améliorer la signalisation des 2 sentiers,

- de modifier certains accès afin d'assurer une plus grande sécurité (évitement de passage sur route par exemple),

- de s'adapter aux modifications du site (nouvelles traces empruntées, difficultés d'accès liées à l'humidité etc...)

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal **VALIDE** les nouveaux itinéraires proposés.

Le Maire

Patrice PAGEAUD

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.07.2024

Envoyé en préfecture le 23/07/2024
Reçu en préfecture le 23/07/2024
Publié le
ID : 085-218502110-20240723-D_2024_05_10-DE

Département de la Vendée

COMMUNE DE SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19 De présents : 14 De pouvoirs : 5 De votants : 19 Convocation du : 12/07/2024	**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINTE-FLAIVE-DES-LOUPS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Patrice PAGEAUD, Maire.**
M. Christophe PAJOT a été nommé secrétaire de séance	Étaient présents : M. Patrice PAGEAUD, Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, M. Grégoire TERTRAIS, M. Christophe PAJOT, M. Ludovic CHETANNEAU, Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Béatrice SEGRETIN, Mme Josiane NATIVELLE M. Fabien DUDIT, Mme Annie VILASECA, M. Michel BILLY, Mme Isabelle PAJOT, M. Dominique BESSON Mme Aurélie BATTAIS. Absents excusés : M. Jean-Charles GRANGER, M. Joël PERROCHEAU, Mme Noémie SOULARD, Mme Coralie LECOINTRE, M. Laurent POUPLIN Pouvoirs donnés : M. Jean-Charles GRANGER à M. Christophe PAJOT M. Joël PERROCHEAU à Mme Emmanuelle BOUTOLLEAU, Mme Noémie SOULARD à Mme Agathe CHIFFOLEAU, Mme Coralie LECOINTRE à M. Ludovic CHETENANNEAU, M. Laurent POUPLIN à Mme Isabelle PAJOT.

OBJET : VIABILISATION D'UN TERRAIN NU- LOTISSEMENT LE PARC

DÉLIBÉRATION N° D_2024_05_10

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'une convention a été réalisée entre Mme GODET Thérèse demeurant 31, rue de la Mairie et la commune de Sainte-Flaive.

Cette convention précise les clauses d'une transaction entre les 2 parties dans le cadre de la viabilisation de la parcelle cadastrée AC 93p.

En contre-partie de la réalisation effective par la commune, maître d'ouvrage du lotissement communal « du Parc » attenant à la parcelle ACC93p, des travaux de viabilisation de ladite parcelle, Mme Thérèse GODET s'engage à régler la somme de 5 000€ lors de la vente de la parcelle sus-mentionnée.

À cet effet, le conseil municipal est sollicité pour approuvé ces éléments.

Après en avoir discuté, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DELIBERE** favorablement pour les clauses de la convention à intervenir entre Mme GODET Thérèse demeurant 31, rue de la Mairie et la commune de Sainte-Flaive signée par les 2 parties en date du 20 juin 2020,
- **PRECISE** que le montant à percevoir par la commune s'élève à la somme de 5 000€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Le Maire,

Patrice PAGEAUD

Le Maire de Sainte-Flaive-des-loups

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Acte publié sur le site Internet de la commune de Sainte-Flaive-des-Loups le : 24.07.2024